

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIRONDE

Siège social : Domaine de Pachan

33290 LUDON-MEDOC

SIREN : 781 781 646

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos au 30/06/2023

A l'assemblée générale de l'Association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIRONDE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE GIRONDE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- La note de l'annexe « Subventions » décrit les modalités de comptabilisation des subventions d'exploitation perçues par votre association. Nos travaux ont notamment consisté à vérifier l'évaluation des subventions acquises, l'enregistrement en fonction de leur avancement et que la note de l'annexe fournit une information appropriée.
- La note de l'annexe « Ventilation des recettes » décrit la décomposition des recettes et expose les modalités de comptabilisation des recettes du guichet unique. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons examiné les modalités de reconnaissance des recettes et nous nous sommes assurés que la note « Ventilation des recettes » de l'annexe fournit une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

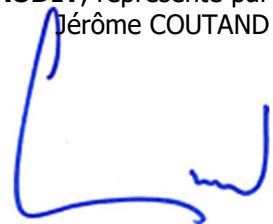
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 11 avril 2024

Le Commissaire aux comptes
@COM AUDIT, représenté par
Jérôme COUTAND



Bilan Actif

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat exprimé en euros		30/06/2023			30/06/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	51 680	50 207	1 473	
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	1 798 832	1 208 916	589 916	610 077
	Constructions	4 200 131	2 881 321	1 318 810	1 457 661
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	429 561	339 793	89 768	113 879
Autres immobilisations corporelles	698 322	496 527	201 794	270 169	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours	7 866		7 866	7 866	
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	2 030		2 030	2 000	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	1 547		1 547	1 547	
Prêts	18 249		18 249	30 245	
Autres immobilisations financières	4 920		4 920	4 920	
	TOTAL (I)	7 213 138	4 976 765	2 236 374	2 498 365
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	49 100		49 100	62 015
	Avances et Acomptes versés sur commandes				18 346
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés				4 419	
Autres créances	557 930		557 930	425 691	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	4 655 826		4 655 826	4 994 900	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	230 365		230 365	82 582
	TOTAL (II)	5 493 222		5 493 222	5 587 952
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	12 706 360	4 976 765	7 729 595	8 086 317
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			23 169	35 165
	(3) dont à plus d'un an				
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

30/06/2023

30/06/2022

		30/06/2023	30/06/2022
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	4 856 890	4 943 542
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	2 329 930	2 329 930	
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	(442 779)	(86 653)	
	Total des fonds propres (situation nette)	6 744 041	7 186 820
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	204 379	223 065
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	204 379	223 065
	Total des fonds propres	6 948 420	7 409 885
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		47 513
	Total des provisions		47 513
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 309	
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	66 379	29 528
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	224 384	289 972
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	486 103	309 418	
Produits constatés d'avance			
	Total des dettes	781 175	628 918
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	7 729 595	8 086 317
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(442 778,73)	(86 652,91)
	(1) Dont à moins d'un an	776 866	628 918
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etat exprimé en euros

		30/06/2023	30/06/2022
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	8 788	9 759
	Prestations de services	684 664	861 094
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 031 804	720 355
	Dons		
	Cotisations	2 646 104	2 698 750
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	166 487	178 623
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	57 109	8 695
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	4 594 957	4 477 276
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	172 560	131 177
	Variation de stock	12 915	(4 754)
	Autres achats et charges externes	1 349 181	1 185 064
	Impôts, taxes et versements assimilés	153 097	158 384
	Rémunération du personnel	1 045 794	1 162 680
	Charges sociales	485 013	550 527
	Subventions accordées par l'association	1 375 770	1 007 329
	Dotations aux amortissements et dépréciations	301 796	282 207
	Dotations aux provisions		
	Autres charges	194 352	199 736
		Total des charges d'exploitation	5 090 478
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	(495 521)	(195 074)
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	31 248	36 345
Charges financières	Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	31 248	36 345
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	(464 273)	(158 729)
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	22 335	67 883
	Charges exceptionnelles	840	26 857
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	21 495	41 026
Impôts sur les sociétés	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		31 050
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	4 648 539	4 612 554
	TOTAL DES CHARGES	5 091 318	4 699 207
	EXCEDENT ou DEFICIT	(442 779)	(86 653)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES		
	Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			

ANNEXE

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière (règlement des associations) et dans le respect du principe de prudence, suivant le nouveau règlement de l'ANC N°2018-06 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 et le règlement comptable n°2014-03. L'application de ce nouveau règlement constitue un changement de méthode comptable et entraîne une modification de la présentation des états financiers. L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'effet sur les fonds propres et résultats des exercices précédents.

Le bilan de l'exercice présente un total de **7 729 595** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 648 539** euros et un total **charges** de **5 091 318** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-442 779** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2022** et finit le **30/06/2023**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables sont appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La fédération départementale des chasseurs a pour objet de participer à la mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental et à la protection et à la gestion de la faune sauvage ainsi que de ses habitats. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents.

Elle a également vocation à organiser la formation des candidats à l'examen du permis de chasser, de conduire des opérations d'information, d'éducation et d'appui technique à l'intention des gestionnaires des territoires et des chasseurs, de coordonner les actions des associations communales de chasse agréées et des sociétés de chasse et de conduire des actions de prévention des dégâts de gibier et assurer l'indemnisation (grand gibier et sanglier) après expertise.

Ses actions sont menées principalement avec des moyens humains et financées à l'aide de subventions.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- Logiciels => 1 an en mode linéaire
- Travaux => 5 à 20 ans, en mode linéaire
- Matériel et outillage => 3 à 8 ans, en mode linéaire
- Installation générale => 8 à 10 ans, en mode linéaire
- Mat. de transport => 3 à 10 ans, en mode linéaire
- Mat de bureau => 3 à 10 ans, en mode linéaire

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées selon la méthode "premier entré / premier sorti".

Le coût d'acquisition des stocks est constitué :

- du prix d'achat, y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement
- ainsi que des frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuable.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse sont évaluées à leur valeur nominale.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers ne sont pas incorporés dans les comptes d'achats, mais sont comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

<u>Désignation</u>	<u>Prix d'achat</u>	<u>Cours au 30/06/2023</u>	<u>Plus ou moins value latente</u>
COMPTE TITRES	604 805	577 066	-27 739
P.SOC BX VERDUN	1 590	1 590	
TOTAL	606 395	578 656	

Indemnités de fin de carrière

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas provisionnées. La provision calculée au 30 juin 2023 peut être évaluée à 197.638 €, selon la méthode de calcul suivante : droits accumulés avec projection salariale (progression : 1 %), rotation lente, et taux d'actualisation de 3.20 %.

Subventions

Le compte de subventions 744 contient les subventions attribuées au titre de la saison 2022/2023 pour 388.958,- € et des ajustements des saisons précédentes pour 380.977,-€

Les financements comptabilisés sur l'exercice sont attribués par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, le Conseil départemental et l'Agence de l'eau Adour Garonne. Ceux-ci sont versées en contrepartie d'actions menées par la Fédération et sont comptabilisés en fonction de l'avancement.

Le solde du compte de subventions à recevoir de 547.189 € est répartie comme suit :

- Subventions saison 2019/2020 : 65.907 €

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Subventions saison 2020/2021 : 82.900 €
- Subventions saison 2021/2022 : 128.900 €
- Subventions saison 2022/2023 : 269.483 €

SAISON	LIBELLE	ORGANISME	MONTANT
2020/2021	PG MEDOC	AEAG	12 238,00 €
2021/2022	PG BLAYAIS	CD33	5 518,00 €
	PG MEDOC	CD33	3 183,00 €
	PG SUIVI FAUNE SAUVAGE	CD33	19 206,00 €
	MEDIATION ENS 33	CD33	393,00 €
	PG ZH ACCA CATALOGUE	CD33	4 054,00 €
	PG MORON	CD33	1 107,00 €
	PG BLAYAIS	AEAG	11 810,40 €
	PG MEDOC	AEAG	6 812,40 €
	PG MORON	AEAG	1 480,50 €
2022/2023	PLAN DE GESTION BLAYAIS	CRNA	18 900,00 €
	PLAN DE GESTION MEDOC 2022	CRNA	12 079,00 €
	PLAN GESTION BOUCOLLE	CRNA	7 645,00 €
	PLAN DE GESTION MORON	CRNA	5 272,00 €
	PG SUIVI FAUNE SAUVAGE	CRNA	58 091,00 €
	PG ZH ACCA CATALOGUE	CRNA	25 768,00 €
	PLAN DE GESTION BLAYAIS	CD33	13 243,00 €
	PLAN DE GESTION MEDOC 2022	CD33	8 464,00 €
	PLAN GESTION BOUCOLLE	CD33	5 357,00 €
	PLAN DE GESTION MORON	CD33	3 694,00 €
	PG SUIVI FAUNE SAUVAGE	CD33	14 248,00 €
	DECHETS VENAISON	CD33	14 349,00 €
	MEDIATION ENS 33	CD33	1 992,00 €
	PLAN DE GESTION BLAYAIS	AEAG	19 230,00 €
	PLAN DE GESTION MEDOC 2022	AEAG	12 630,00 €
	PLAN GESTION BOUCOLLE	AEAG	7 950,00 €
	PLAN DE GESTION MORON	AEAG	5 070,00 €
	SOLDE ECO CONTRIBUTION 30 % - 19/20	FRC	65 907,16 €
	SOLDE ECO CONTRIBUTION 30 % - 20/21	FRC	70 661,69 €
	SOLDE ECO CONTRIBUTION 30 % - 21/22	FRC	75 335,38 €
SOLDE PLAN RESILIENCE	DGFIP	35 501,14 €	

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

TOTAL 30/06/2023

547 189,67 €

Ventilation des recettes = 4 042 671 €

Les recettes se décomposent de la manière suivante :

Nature des recettes	Montant	Taux
Guichet unique	3 356 596 €	83.03 %
Plan de chasse	324 385 €	8.02 %
Timbres sangliers	170 898 €	4,23 %
Journal fédéral	84 170 €	2.08 %
Vente matériels divers	35 643 €	0.88 %
Divers prestations, formations	70 979 €	1.76 %
TOTAL	4 042 671 €	100 %

Pour la partie guichet unique, elles sont comptabilisées à partir des bordereaux transmis par la Fédération.

Rémunération des cadres dirigeants

Le montant des rémunérations et avantages en nature des trois cadres dirigeants, bénévoles et salariés (au sens de la loi 2005-586 sur le volontariat associatif) est égal à 207 489 €

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros	Fonds propres clôture 30/06/2022	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2023
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	4 943 542			86 653	4 856 890
Autres réserves	2 329 930				2 329 930
Report à nouveau		(86 653)	86 653		
Excédent ou déficit de l'exercice	(86 653)	86 653		442 779	(442 779)
Situation nette	7 186 820		86 653	529 432	6 744 041
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	223 065			18 686	204 379
Provisions réglementées					
TOTAL	7 409 885		86 653	548 118	6 948 420

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	45 916		5 764			51 680
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 916		5 764			51 680
CORPORELLES						
Terrains	1 798 832					1 798 832
Constructions sur sol propre	3 775 942					3 775 942
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement	420 255		3 935			424 190
Instal technique, matériel outillage industriels	402 361		27 201			429 561
Instal., agencement, aménagement divers	2 784					2 784
Matériel de transport	364 579				15 579	349 001
Matériel de bureau, informatique et mobilier	295 995		14 871			310 866
Emballages récupérables et divers	35 671					35 671
Immobilisations corporelles en cours	7 866					7 866
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 104 284		46 007		15 579	7 134 713
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DES TINES A EIRE CEDES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	2 000		30			2 030
Autres titres immobilisés	1 547					1 547
Prêts et autres immobilisations financières	35 165		3 000		14 996	23 169
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	38 712		3 030		14 996	26 745
TOTAL	7 188 912		54 801		30 575	7 213 138

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2023
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	45 916	4 291		50 207
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	45 916	4 291		50 207
CORPORELLES				
Terrains	1 188 755	20 161		1 208 916
Constructions sur sol propre	2 401 112	130 058		2 531 170
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	337 423	12 728		350 151
Instal technique, matériel outillage industriels	288 481	51 312		339 793
Autres instal., agencement, aménagement divers	2 784			2 784
M atériel de transport	145 187	51 539	15 579	181 147
M atériel de bureau, mobilier	250 938	27 644		278 582
Emballages récupérables et divers	29 951	4 063		34 014
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 644 631	297 505	15 579	4 926 558
TOTAL	4 690 547	301 796	15 579	4 976 765

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2023
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres	47 513		47 513		
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	47 513		47 513	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		47 513		47 513	
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 			47 513	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/06/2023	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts	18 249	18 249	
	Autres immobilisations financières	4 920	4 920	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 741	2 741	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	547 190	547 190	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	8 000	8 000	
Charges constatées d'avance	230 365	230 365		
	TOTAL DES CREANCES	811 464	811 464	
	Prêts accordés en cours d'exercice	3 000		
	Remboursements obtenus en cours d'exercice	14 996		
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/06/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	66 379	66 379		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	70 090	70 090		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	125 460	125 460		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	28 835	28 835		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
Autres dettes	486 103	486 103			
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	776 866	776 866		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 30/06/2022	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 30/06/2023	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
SUBVENTIONS							
Contributions financières d'autres org.							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							

--

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	30/06/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		230 365	230 365
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			230 365

--